



WEHUBIT

Pays
Ouganda



Mis en oeuvre par



Budget
315.000 €

Durée
02/2019 - 03/2021

Contribution aux
ODDs



Mis en place par



Financé par



Apprendre du projet Autonomisation juridique des femmes grâce à l'innovation et la technologie - LEWUTI

L'innovation sociale numérique peut-elle soutenir les droits, l'inclusion et l'autonomisation des femmes et des jeunes ?

APERÇU DU PROJET

Raison

La plupart des Ougandais-es – les femmes en particulier – ont un accès très limité aux services juridiques, surtout dans les zones rurales, en raison d'un **système patriarcal profondément ancré**, du **nonaccès à des informations correctes** et du **manque de ressources pour accéder à des services juridiques déjà restreints**.

Ainsi, la plupart des leaders locaux (culturels et politiques) estiment que les femmes ne peuvent **pas posséder de terres**, bien que la loi en dise autrement. En conséquence, les droits de ces dernières sont bafoués et elles disposent de **moyens limités pour lutter contre l'injustice**.

Innovation sociale numérique

Le projet, dont l'objectif était d'«améliorer l'accès des femmes à la justice grâce à des solutions numériques d'autonomisation juridique», a développé des outils numériques pour surmonter les **obstacles physiques, sociaux et financiers** à l'accès à l'aide juridique pour les femmes vivant dans les zones rurales des districts de Gulu et de Lira, dans le nord de l'Ouganda.

Ces outils numériques – **SMS, réponses vocales interactives (IVR) et un centre d'appels** – ont permis aux femmes d'accéder aux connaissances, à une aide juridique et à des conseils. Ils ont d'autre part aidé les **médiateurs et médiatrices communautaires** formé-es par le projet à donner accès au soutien juridique au niveau local, par le biais d'un mécanisme alternatif de résolution des conflits (ADR) sensible au genre*.



* Le mécanisme ADR couvre un large éventail de pratiques de résolution de conflits en Ouganda, de la médiation par des leaders culturel·les à la conciliation formelle par les tribunaux. Comme il permet la recherche d'un terrain d'entente et réduit le risque de conflit ou de dégradation des relations sociales, il est considéré comme un mécanisme de consolidation de la paix.



Du point de vue de l'approche fondée sur les droits humains (HRBA)

L'approche HRBA a pour objectif, d'une part, de donner aux **titulaires de droits – les femmes du nord de l'Ouganda** – les moyens de revendiquer leurs droits et de participer à leur propre processus de développement. D'autre part, de partager les capacités avec les **porteur-euses de devoirs – leaders locaux-ales, autorités publiques** – à respecter, protéger et réaliser ces droits.

L'hypothèse clé du projet est qu'une fois dotées de connaissances et d'un accès à des espaces et des outils adéquats, les femmes **passeront à l'action**. Le projet s'est également attaché à réduire la discrimination structurelle **en impliquant les hommes dans la sensibilisation de la communauté** (leaders locaux, membres masculins des familles).



7723 femmes ont bénéficié d'une aide juridique

3538 d'entre elles par le biais des outils numériques

497 personnes ont eu recours au mécanisme ADR

254 étaient des femmes

MESSAGES CLÉS

L'innovation numérique a doté les femmes d'un espace sûr pour **accéder librement aux informations**. Les femmes qui ont utilisé les outils numériques étaient principalement de jeunes femmes rurales (âgées de 18 à 35 ans) qui avaient accès à des téléphones portables et « maîtrisaient le numérique ».

Les femmes qui n'avaient pas de téléphone personnel ont également pu accéder à des informations sur le téléphone portable d'une **personne de confiance** et/ou **neutre** (autres femmes, parent-es... à qui elles pouvaient s'adresser dans un lieu sécurisé). Il s'agit alors toutefois d'une information ponctuelle et il n'y a pas (ou peu) de possibilités de contact direct ultérieur.

Les outils majoritairement utilisés par les femmes étaient la plateforme IVR, le centre d'appels et les SMS, ceux-ci étant **les plus simples à utiliser**, même pour des femmes analphabètes, et en outre **gratuits** (les coûts sont pris en charge par le projet). Ils peuvent par ailleurs être utilisés sur des **téléphones portables très basiques** (10 \$) permettant uniquement d'envoyer des SMS et de passer/recevoir des appels.

Les outils numériques ont permis d'**améliorer les connaissances des utilisateur-rices quant à leurs droits** et de faire le lien avec les médiateur-rices communautaires qui appliquent un mécanisme de **résolution de conflits adapté au contexte**.

Des séances d'information & de formation en petits groupes (35-50) sont importantes pour permettre **aux femmes ET aux hommes** de s'informer sur les **droits des femmes** et sur la manière d'utiliser **les outils numériques** et **les services de médiation**. Elles permettent également aux groupes formés de poser leurs questions en direct et de soulever des problèmes communautaires très spécifiques.





Les membres de la famille de mon mari ont suivi la formation et maintenant, ils savent que je suis au courant de leurs actes illégaux et que je sais comment faire respecter mes droits

Florence Lalam,
Veuve de 34 ans dans le village d'Arut

La sensibilisation juridique m'a beaucoup aidée, car elle m'a ouvert l'esprit à l'information sur le droit. Depuis, j'ai un accès continu à ces informations par téléphone, via des SMS ou des

appels, et j'obtiens des réponses

Francesca Aryemo,
une enseignante de 25 ans



Par le biais de BarefootLaw, nous voulons aussi contribuer à l'ODD 16, « Paix, justice et institutions efficaces ». Pour nous, il s'agissait de répondre à la question : « Comment rendre

la justice accessible à tous ? »

Michael Kwizera,
Lewuti project coordinator



**Plus de témoignages
sur le projet ?**



LEÇONS APPRISSES



Inclusion et équité

- ▶ Les outils numériques peuvent fournir des services en plusieurs langues, ce qui permet d'**atteindre largement les communautés éloignées**. L'alphabétisation pouvant demeurer un problème, un langage simple a été utilisé et les réponses ont été simplifiées.

Réceptivité des parties prenantes et utilisateur·rices

- ▶ Les leaders communautaires, des hommes pour la plupart, ne ressentent pas le besoin de recourir aux outils numériques, étant donné que leurs droits ne sont habituellement pas bafoués. Quoiqu'il en soit, dans l'optique de garantir la **promotion des outils** et du **mécanisme ADR**, et d'**induire un changement de mentalité**, les **sessions d'information** et de **formation** ainsi que la mobilisation générale des communautés auraient pu prévoir un rôle spécifique d'appui pour les **leaders qui se montrent positifs** quant aux droits des femmes et donc **moins conservateurs**.
- ▶ Les femmes ont demandé que les hommes soient non seulement informés sur les séances d'information et de formation organisées, mais qu'ils y participent effectivement afin d'en **apprendre davantage sur les droits des femmes**, ainsi que sur d'autres questions relatives aux droits. Cela leur a permis de comprendre le travail des projets et passer outre des **hypothèses erronées** et de la **méfiance**.

Utilisation de l'outil numérique à long terme

- ▶ Si aucune **séance d'information** et de **formation** n'est organisée, cela peut se solder par une **baisse de l'utilisation** des outils et du mécanisme ADR. Les séances à petite échelle restent toutefois onéreuses, car elles nécessitent davantage de ressources humaines. La **radio peut jouer un rôle dans la sensibilisation des communautés éloignées**, mais elle s'avère plus efficace comme première étape de mobilisation à grande échelle.
- ▶ Les médiateur·rices communautaires peuvent utiliser les outils numériques pour obtenir des **informations juridiques supplémentaires** en appui à leur travail. Après la fin du projet, ces outils continueront d'être à leur disposition, ainsi qu'à celle des leaders locaux·ales qui le souhaitent.

PERSPECTIVES

- ▶ L'approche sera étendue à une **zone plus large** (davantage de districts) sous forme d'un programme quadriennal baptisé FATE (**From Access to Equality**) et impliquant de **multiples partenaires** : ASF, BarefootLaw, Penal Reform International et Uganda Women's Network.
- ▶ À l'avenir, on pourrait voir **se nouer des réseaux** et **partenariats solides** entre les protecteur·rices des droits et les acteurs de l'accès à la justice, qui pourront aider les femmes à accéder à des informations juridiques et à des conseils, et à recourir à un **mécanisme de référencement** (outil numérique de référencement des cas), et ce, afin de tirer parti de la force des différents acteurs à apporter un appui juridique.
- ▶ Les outils numériques ne peuvent être efficaces que si leur conception et leur approche sont **adaptées au contexte**. L'intégration d'outils numériques simples et d'approches déjà existantes (sensibilisation de la communauté et médiation) **demeurera une priorité pour accélérer l'évolution des perceptions** et **des comportements**.

Cette fiche d'apprentissage a été produite dans le cadre du Réseau d'échange de connaissances de Wehubit avec la collaboration de Michael Kwizera, Isaac Otim, Irene Wabule, Kennedy Kazozi (BarefootLaw) et de Sharon Lucima (ASF) et le soutien du Royal Tropical Institute (KIT) Juin 2022